



Conseil de sécurité

Distr. générale
14 octobre 2010
Français
Original : anglais

Rapport du Secrétaire général sur la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad

I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 1923 (2010) du Conseil de sécurité, en date du 25 mai 2010, par laquelle le Conseil a prorogé jusqu'au 31 décembre 2010 le mandat de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad (MINURCAT). Il rend compte de l'évolution de la situation depuis mon précédent rapport sur la MINURCAT daté du 30 juillet 2010 (S/2010/409) sur la situation humanitaire et sur le plan de la sécurité dans l'est du Tchad et dans le nord-est de la République centrafricaine; des progrès faits dans l'exécution des tâches et la tenue des engagements précisés aux paragraphes 2 et 3 de la résolution 1923 (2010) du Conseil; ainsi que de la mise en œuvre du mandat de la MINURCAT, y compris les préparatifs en vue de son retrait.

II. Situation sur le plan de la sécurité

2. Pendant la période à l'examen, la situation sur le plan de la sécurité a été calme dans l'ensemble. Le nombre d'incidents signalés concernant la sûreté et la sécurité du personnel de l'Organisation des Nations Unies et du personnel humanitaire a nettement diminué par rapport à la précédente période, à l'exception des cas de vol ou de tentative de vol. Dix incidents au total ont été signalés en août et en septembre contre 21 pour la période juin-juillet. Aucune tentative de vol de véhicule ou autre à main armée n'a été signalée. Cette baisse est notamment imputable à : la saison des pluies au cours de laquelle les précipitations ont été exceptionnellement fortes et qui ont limité les déplacements par voie terrestre; une plus grande vigilance de la part des autorités tchadiennes et des forces de sécurité; et l'amélioration des relations entre le Tchad et le Soudan, y compris notamment des activités de la Force conjointe Tchad/Soudan de surveillance des frontières. Pendant la période considérée, plus de 300 membres de groupes d'opposition armés tchadiens ont quitté le Soudan pour rentrer au Tchad.

3. Le 17 septembre, une opération menée par la Force conjointe de surveillance des frontières a permis de libérer un ressortissant étranger qui travaillait pour une entreprise privée et qui avait été enlevé 10 jours plus tôt dans la zone d'Am Djarass (région d'Ennedi) dans l'est du Tchad. Il a été retrouvé au Darfour-Ouest.



Six suspects ont été arrêtés par les autorités tchadiennes. Le 20 septembre, l'Ambassadeur du Soudan au Tchad a annoncé que les deux pays avaient décidé de faire passer de 3 000 à 4 000 le nombre des effectifs de la Force conjointe de surveillance des frontières.

III. Situation humanitaire

4. Au cours de la période considérée, les besoins humanitaires des populations de l'est du Tchad ont été exacerbés par des pénuries alimentaires et des inondations. Les organisations humanitaires ont fourni une aide à près de 262 000 réfugiés soudanais installés dans 12 camps, 68 000 réfugiés centrafricains et 168 000 déplacés répartis sur 38 sites. En outre, environ 48 000 rapatriés et 150 000 membres de la population d'accueil ont aussi reçu une assistance humanitaire.

5. Les précipitations exceptionnellement fortes ont causé des inondations et détruit des biens. Il a été difficile d'évaluer les effets réels des inondations. De nombreuses régions sont toujours inaccessibles que ce soit par voie terrestre ou aérienne. Environ 144 000 personnes dans tout le pays sont gravement touchées, et on dénombre 15 morts. Dans la région de Dar Sila, près de 104 familles de déplacés dont les maisons ont été détruites par les inondations ont été transférées dans des zones plus sûres par le Gouvernement ou des organisations humanitaires. Au moins une grande organisation non gouvernementale (ONG) a reprogrammé ses activités pour les déplacer de l'est vers d'autres régions du pays afin de faire face aux nouveaux défis sur le plan humanitaire.

IV. Responsabilités du Gouvernement tchadien dans la protection des civils et du personnel et des biens des Nations Unies et des organismes humanitaires

A. Sécurité et protection des civils en danger

6. Les effectifs du Détachement Intégré de Sécurité (DIS) se composent actuellement de 804 membres, y compris 90 femmes. En août et jusqu'au 23 septembre, les autorités nationales ont indiqué que le DIS avait effectué 2 329 patrouilles diurnes et nocturnes à l'intérieur et autour des camps de réfugiés et fourni 1 316 escortes pour du personnel humanitaire. Le DIS a également fourni une protection statique pour 150 points de distribution alimentaire gérés par des acteurs humanitaires. Il a constaté 197 violations de la loi ou infractions et arrêté 92 suspects, dont 33 ont été transférés au poste de gendarmerie local pour être déférés devant la justice.

7. Le 7 septembre, le Gouvernement tchadien a présenté son plan pour la pérennisation du DIS (S/2010/470). Dans celui-ci, il réaffirme sa volonté d'assumer pleinement ses responsabilités en ce qui concerne le maintien du DIS, tant sur le plan logistique que matériel, et de renforcer ses effectifs et ses équipements. Le plan prévoit également l'obtention d'un soutien continu de la part des donateurs. Le concept pour la protection des civils dans l'est du Tchad prévoit un cordon de sécurité, comprenant trois éléments : des troupes de l'armée nationale basées dans

des villes de garnison tout le long de la frontière avec le Soudan, complétées par la Force conjointe Tchad-Soudan de surveillance des frontières; la Gendarmerie nationale et la Garde nationale et nomade du Tchad (GNNT) qui sont situées dans tous les villages importants de l'est; et le DIS qui se trouve à l'intérieur et autour des camps de réfugiés et des villes surveillés conjointement avec les forces de sécurité locales telles que la Gendarmerie et la Police nationale.

8. Le Gouvernement envisage de faire appel à plusieurs donateurs potentiels et autres partenaires internationaux afin de réunir les ressources nécessaires au financement du DIS pour 2011. Le projet de budget prévoit une force de 1 000 hommes pour un coût estimatif de 13,8 millions de dollars (dont 7,6 millions pour les frais de fonctionnement et 6,2 millions pour les frais de personnel); toutefois, le Gouvernement révisé actuellement ces prévisions de dépenses.

B. Acheminement de l'aide humanitaire et libre circulation du personnel humanitaire

9. Mi-septembre, le Gouvernement avait mis en place les bureaux de sécurisation et des mouvements, avec l'appui de la Mission dans 9 des 13 sites prévus. Sur le plan opérationnel, les bureaux se sont essentiellement efforcés de coordonner les escortes pour le personnel humanitaire. Une attention moindre a été accordée aux autres fonctions telles que le partage d'informations, les fonctions des gardes, les patrouilles de sécurité et les interventions rapides en cas d'incidents. Le Gouvernement continue de faire face aux nombreuses difficultés logistiques, administratives et dans le domaine des communications avec l'aide de la MINURCAT. L'efficacité des bureaux ne pourra être évaluée qu'après le début de la saison sèche, lorsque les déplacements et les activités humanitaires ne seront plus entravés.

V. Progrès accomplis par le Gouvernement tchadien dans la réalisation des objectifs fixés par le Conseil de sécurité

A. Retour volontaire des personnes déplacées, dans des conditions sûres et durables

10. Le 7 septembre, le Groupe de travail conjoint de haut niveau Gouvernement tchadien/ONU a tenu sa troisième réunion pour évaluer la situation sur le terrain s'agissant de la protection des civils et de la mise en œuvre des mesures adoptées par le Gouvernement en application du paragraphe 2 de la résolution 1923 (2010). Au cours de la réunion, le représentant du Haut-Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a annoncé que près de 48 000 personnes déplacées étaient rentrées dans leurs villages d'origine [17 000 à Assounga et 18 000 à Koko (région de l'Ouddaï); 10 000 à ou aux environs de Kerfi et 3 000 à Moudeina (région de Dar Sila)]. La Coordination nationale d'appui au déploiement de la Force internationale à l'est du Tchad (CONAFIT) a indiqué que, en prévision du retour d'autres déplacés, le Gouvernement avait déployé des gendarmes dans les zones de retour afin d'assurer la sécurité et que les services publics seraient restaurés. Le Gouvernement comme les représentants de l'Organisation des Nations Unies ont souligné l'importance de préserver le caractère volontaire des retours de déplacés et

la nécessité de pourvoir aux besoins fondamentaux tels que la sécurité, l'éducation, l'alimentation, la fourniture d'abris et de services médicaux dans les régions de retour afin d'en garantir la durabilité.

11. À la fin de la réunion, les membres de la Force se sont déclarés satisfaits que la situation soit restée relativement calme dans l'est du Tchad en juillet et en août. Le Chef de la CONAFIT et le Président du Groupe de travail de haut niveau, le général Oki Mahamat Yaya Dagache, citant la vigilance accrue des autorités locales tchadiennes, ont insisté sur la nécessité de maintenir le niveau actuel de sécurité.

B. Démilitarisation des camps de réfugiés

12. Pendant la période à l'examen, le Gouvernement tchadien et le HCR ont poursuivi leurs activités de sensibilisation auprès des réfugiés et des personnes déplacées en vue de préserver le caractère civil des camps. Le 12 septembre, dans le camp de réfugiés de Goz Amer près de Goz Beida (région de Dar Sila), le DIS a arrêté 11 personnes soupçonnées d'avoir mené des activités de recrutement dans le camp pour le compte d'un groupe armé au cours de ces derniers mois. Cinq d'entre eux sont toujours maintenus en détention après enquête et ont été déférés à la justice.

C. Garantie de la sécurité des réfugiés, des personnes déplacées, des civils et des agents humanitaires, conformément aux normes internationales relatives aux droits de l'homme

13. Le Gouvernement tchadien s'efforce, par l'intermédiaire du Ministère des droits de l'homme et de la promotion des libertés (MHRPL), de mettre en place des structures pour appliquer les recommandations formulées par les mécanismes internationaux de défense des droits de l'homme, y compris les organes de surveillance de l'application des traités et l'examen périodique universel. En dépit de leurs capacités restreintes, les délégations régionales du MHRPL, avec l'appui technique et logistique de la MINURCAT, participent activement aux activités de sensibilisation aux droits de l'homme organisées à l'intention des autorités locales et des membres de la police. À la demande des autorités militaires et de sécurité tchadiennes, la MINURCAT a mené des activités de formation et d'information destinées aux forces de sécurité nationales sur leur rôle dans la protection des droits de l'homme.

VI. Mise en œuvre du mandat de la MINURCAT

A. Appui au Détachement intégré de sécurité (DIS)

14. La MINURCAT a continué de renforcer le DIS, en s'attachant tout particulièrement à accroître son autonomie administrative et opérationnelle. Avec la fermeture en juillet des bureaux de la Mission à Bahaï et Guéréda, le suivi et l'appui complets fournis à ces postes du DIS ont cessé. Jusqu'à présent, la situation sur le

plan de la sécurité dans ces régions a été considérée comme calme et le DIS continue d'assurer les fonctions de sécurité.

15. Un processus de sélection pour le recrutement de 200 nouveaux agents du DIS est en cours et la CONAFIT a fourni à la MINURCAT une liste de 293 candidats, dont 47 femmes. La formation des nouvelles recrues devrait s'achever au cours des prochains mois ce qui permettra de porter les effectifs du DIS à près de 1 000 membres.

16. La MINURCAT a mené à bien une série de sessions de formation à l'intention de 22 officiers supérieurs du DIS sur les techniques et pratiques de suivi et d'encadrement, d'évaluation des résultats, d'enquête et de police de proximité. Des cours ont également été dispensés dans les domaines des communications radio et de la mécanique automobile. Plusieurs ateliers ont en outre été organisés pour améliorer les techniques pédagogiques et de planification des formateurs du DIS. Le 24 août, la Mission a achevé la formation de 19 formateurs supplémentaires du DIS, portant à 30 leur nombre total. Ces agents devraient assumer les fonctions de la Police des Nations Unies pour ce qui est de la formation initiale et sur le tas des membres du DIS.

17. Le plan actuel prévoit le transfert des compétences pédagogiques et des tâches administratives de la MINURCAT au DIS d'ici à fin octobre 2010. La MINURCAT aide également le DIS à mettre sur pied une bibliothèque de référence comprenant notamment des supports pédagogiques pour ses prochaines formations.

18. À ce jour, le fonds d'affectation spéciale géré par la MINURCAT pour appuyer les actions menées dans le domaine de l'état de droit dans l'est du Tchad a reçu 8,1 millions de dollars pour le DIS alors que les apports nécessaires pour 2010 s'élèvent à 17,3 millions. Un versement supplémentaire prélevé sur les contributions annoncées par les donateurs d'un montant d'environ 2,6 millions de dollars est attendu. Il manquera donc environ 6,6 millions de dollars. Par conséquent, la MINURCAT s'efforcera de couvrir uniquement les besoins fondamentaux du DIS jusqu'à la fin de son mandat.

B. Régime de droit

19. Le 12 août, le programme de justice nationale ou « Programme d'appui à la justice (PRAJUST) », soutenu par l'Union européenne, la MINURCAT et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) a lancé un appel à candidatures pour recruter une ONG en vue de construire et d'administrer trois centres d'assistance juridique dans l'est du Tchad. Au titre du projet, la ou les organisation(s) non gouvernementale(s) retenue(s) sera (seront) chargée(s) du fonctionnement des centres ainsi que de la formation des prestataires d'assistance juridique et des agents chargés de la protection humanitaire. Le Gouvernement allemand a annoncé qu'elle fournirait des fonds à cet effet.

20. La MINURCAT a continué d'apporter un soutien technique et un encadrement aux 158 juges de paix non professionnels et à leurs assistants. Le PNUD et la MINURCAT ont également effectué une mission d'évaluation conjointe dans la juridiction de la Cour d'appel d'Abéché pour évaluer l'efficacité de la formation de juges de paix non professionnels et pour identifier des moyens de renforcer encore les capacités de l'appareil judiciaire au niveau communautaire. Les conclusions de

l'évaluation sont en voie d'achèvement. Le 25 août, en coopération avec le PNUD et le HCR, la MINURCAT a organisé un atelier à l'intention des membres du personnel judiciaire et des auxiliaires de justice d'Abéché sur la coordination de l'appui, l'amélioration du système des tribunaux itinérants et la fourniture d'une aide juridique.

21. La Mission a également continué de fournir une formation et un encadrement au personnel des établissements pénitentiaires sur les normes internationales de gestion et d'administration de ces établissements ainsi que sur l'amélioration des conditions de vie dans les prisons. Depuis le 11 août, les conseillers de la MINURCAT ont été regroupés avec leurs homologues nationaux de la Direction des prisons à N'Djamena pour aider à renforcer ses compétences en matière de gestion des ressources humaines, de planification et de budget. Fin septembre, la MINURCAT a achevé la rénovation de la prison d'Iriba ce qui a ainsi permis d'améliorer non seulement les conditions de détention mais aussi la sécurité de la prison.

22. Il faudra encore déployer des efforts considérables pour améliorer les conditions de vie dans les prisons au Tchad et des obstacles importants subsistent. Des déficiences dans les services de base tels que l'alimentation et l'eau, ainsi que le nombre insuffisant de surveillants formés continuent d'être à l'origine de mutineries et d'évasions. Les installations carcérales sont surpeuplées, notamment en raison du nombre des détentions préventives. Deux projets de lois sur la mise en place d'un service pénitentiaire professionnalisé conformément aux normes internationales reconnues sont en attente d'adoption depuis 2009.

C. Droits de l'homme

23. Lors des récentes visites effectuées dans les camps de réfugiés, les sites de déplacés et les villages environnants, la MINURCAT a enregistré moins de cas de violations des droits de l'homme. Les violences sexuelles ou fondées sur le sexe et les détentions arbitraires constituent toujours les principales préoccupations en matière de droits fondamentaux. Au cours des deux derniers mois, les spécialistes des droits de l'homme ont pu attester de 53 cas contre 67 lors des quatre mois précédents.

24. Les programmes de formation aux droits de l'homme de la MINURCAT ont été axés sur les normes nationales et internationales relatives aux droits de l'homme et les responsabilités des agents chargés de l'application des lois dans la promotion et la protection des droits de l'homme. Les agents des forces de sécurité nationale ont reçu une formation (50 à Adré et 42 à Abéché). Pour ces derniers, il s'agissait d'une initiative conjointe entre le Ministère des droits de l'homme et de la promotion des libertés, le PNUD et la MINURCAT. Deux ateliers ont été organisés en septembre sur l'élaboration du projet de plan d'action national du Ministère en faveur des droits de l'homme.

25. Le 10 août à Goz Beida, la Mission a organisé une session de sensibilisation à la protection des droits de l'homme à l'intention de 23 coordonnateurs d'organisations non gouvernementales nationales et internationales sur les sites de personnes déplacées dans la région de Dar Sila. La session faisait partie d'un programme organisé par le HCR, en collaboration avec l'organisation non gouvernementale INTERSOS. Une campagne de sensibilisation du public à la violence sexuelle et sexiste et aux droits des enfants a également été menée du 11 au 19 août sur les sites de personnes déplacées dans la région de Dar Sila.

26. Des projets à effet rapide ont été entrepris pour renforcer les capacités opérationnelles des homologues nationaux à surveiller le respect des droits de l'homme. Des supports didactiques sur les droits de l'homme ont également été donnés à l'organisation Collectif des associations de défense des droits de l'homme pour appuyer leurs programmes de sensibilisation.

27. Afin de préparer les partenaires nationaux à faire face à leurs responsabilités dans le domaine des droits de l'homme, la MINURCAT, avec les délégués régionaux du Ministère des droits de l'homme et de la promotion des libertés et les organisations locales de défense des droits de l'homme, a effectué 35 visites de terrain pendant la période visée dans des camps de réfugiés et de personnes déplacées, des villes et des villages et 16 visites de contrôle dans des établissements pénitentiaires de l'est du Tchad. Les visites conjointes ont été l'occasion de renforcer les connaissances pratiques des homologues nationaux, de les familiariser avec les outils de suivi et de les conseiller en matière de défense des droits.

28. Du 26 juillet au 2 août, des représentants du Haut-Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme ont effectué une mission pour évaluer la situation actuelle sur le plan des droits de l'homme et les capacités des institutions nationales de contrepartie à respecter les obligations internationales applicables au Tchad dans ce domaine. La mission a pris note de l'engagement du Gouvernement envers la protection et la promotion des droits de l'homme aux niveaux national et local. Le Gouvernement est conscient des capacités actuelles limitées des institutions nationales de défense des droits de l'homme, y compris le Ministère des droits de l'homme et de la promotion des libertés et ses délégations régionales, ainsi que la Commission nationale des droits de l'homme, et s'est déclaré prêt à collaborer avec le HCR à cet égard.

D. Protection de l'enfance

29. Pendant la saison des pluies, les recrutements d'enfants par des forces ou groupes armés dans l'est du Tchad ont diminué. En août, conformément à l'accord conclu plus tôt dans l'année entre le Gouvernement et le groupe d'opposition armé tchadien Mouvement pour la démocratie et la justice au Tchad (MDJT), 58 enfants, dont 10 filles, ont été réunis avec leur famille.

30. Les 2 et 3 août, des experts des États signataires de la Déclaration de N'Djamena de juin 2010 se sont réunis dans la capitale pour lancer un plan d'action en faveur de la mise en œuvre de la Déclaration. Dans celle-ci, les États signataires se sont engagés à mettre un terme au recrutement et à l'emploi d'enfants par les forces et groupes armés. La MINURCAT, le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), le HCR et d'autres organismes des Nations Unies ont fourni une assistance technique à la réunion.

E. Problématique hommes-femmes

31. En coordination avec le PNUD, la MINURCAT a organisé un atelier à Abéché les 27 et 28 juillet pour finaliser un module de formation à l'égalité des sexes à l'attention des prestataires de services dans les secteurs de la justice et de la sécurité. Du 16 au 18 septembre, le Ministère tchadien de l'action sociale, avec le soutien de la Mission, a organisé un forum sur la participation des femmes au

règlement des conflits pour marquer le dixième anniversaire de l'adoption de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité et la célébration de la Semaine de la paix en Afrique. Les participants au Forum ont commencé à identifier les éléments d'une stratégie nationale sur la participation des femmes au règlement des conflits.

32. Les préparatifs en vue du transfert des activités de la MINURCAT dans ce domaine au Ministère de l'action sociale et aux autres partenaires se sont poursuivis.

F. Affaires civiles

33. La MINURCAT a continué de fournir un appui aux comités locaux pour le règlement des conflits afin de contribuer à désamorcer les tensions au niveau local et à promouvoir la réconciliation et le retour volontaire et durable des personnes déplacées dans leur lieu d'origine. Les efforts ont également porté sur la consolidation des activités de réconciliation en vue de leur transfert aux autorités locales et à leurs partenaires.

34. Dans la région de Dar Sila, les tensions entre fermiers et éleveurs sont fréquentes à la fin de la saison des pluies. La Mission, en coopération avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et le PNUD, a soutenu les efforts déployés par le nouveau Gouverneur pour relancer et soutenir l'actuel Comité pour le règlement des différends fonciers et des conflits intercommunautaires. Un appui a été fourni aux ateliers de renforcement des capacités pour mettre au point des programmes de médiation et de sensibilisation à l'intention de la population locale dans le cadre du programme de relèvement global du PNUD récemment mis en œuvre dans l'est du Tchad.

35. Dans la zone de Borotha (région de Ouddaï), plusieurs séances de travail ont été organisées avec le HCR et les partenaires de mise en œuvre, ainsi qu'avec le préfet d'Assoungha, pour explorer des moyens de soutenir le projet de dialogue intercommunautaire. Il a été décidé que la MINURCAT soutiendrait la première réunion pour le dialogue, alors que le HCR et le partenaire non gouvernemental, Eirene, poursuivraient le processus après le 31 décembre 2010.

G. VIH et sida

36. Pendant la période considérée dans le rapport, la MINURCAT a poursuivi ses efforts de sensibilisation au problème du VIH/sida. Elle a fourni et facilité l'accès aux services de conseils et de dépistages volontaires et confidentiels tant à son personnel qu'à la population hôte; près de 438 personnes ont bénéficié de ce service. Les activités d'éducation financées par le projet à effet rapide, y compris des programmes de prévention de la transmission mère-enfant, ont été mises en œuvre en partenariat avec le HCR dans les camps de réfugiés de Brejine, Farchana, Gaga et Tréguine.

37. Afin de mieux tirer parti des résultats obtenus dans ce domaine, ONUSIDA a décidé de reprendre les activités de la Mission et de soutenir les partenaires, y compris l'UNICEF, le FNUAP et le Gouvernement tchadien, actifs dans le domaine du VIH/sida.

H. Déminage

38. Du fait de la saison des pluies, les activités de déminage ont dû être pour la plupart suspendues jusqu'à fin septembre, date à laquelle la stratégie de sensibilisation au danger des mines a été mise en œuvre. Le projet est financé par l'Agence australienne pour le développement international (AusAID). Une campagne de sensibilisation aux restes explosifs de guerre qui donne un numéro d'urgence informe également les communautés locales par diffusion radiophonique et distribution de prospectus des dangers associés à la manipulation de ces restes ainsi que des procédures à suivre pour les signaler.

39. Les tâches restantes (y compris la vérification de près de 3 500 kilomètres de routes, le nettoyage de 32 champs de bataille et 164 évaluations générales du déminage) ne pourront être achevées par la Mission avant son retrait. En conséquence, les discussions se sont poursuivies avec le Centre tchadien de déminage à N'Djamena en ce qui concerne les activités résiduelles.

I. Mandat militaire de la MINURCAT

40. Étant donné que la réduction et la restructuration prescrites de la MINURCAT se sont achevées en juillet 2010, ses effectifs se sont stabilisés à 2 159 personnes sur les 2 225 autorisées. Les divisions sectorielles de la zone d'opérations ont été restructurées en un siège de la force situé à Abéché et trois secteurs : deux couvrant l'est du Tchad et l'autre la République centrafricaine. Dans l'est du Tchad, le nouveau secteur nord couvre les régions du Zadi Fira et de l'Ouddaï, et le siège sectoriel se trouve à Farchana. Le nouveau secteur sud, qui couvre les régions de Dar Sila et de Salamat, n'a pas été modifié et le siège sectoriel est resté à Goz Beida. Le secteur de Birao en République centrafricaine demeure inchangé et couvre la préfecture de Vakaga et la partie nord de la préfecture de Haute-Kotto, et le siège sectoriel est à Birao. La prochaine phase de restructuration verra le retrait définitif de la force, lequel commencera le 15 octobre 2010 pour s'achever d'ici au 31 décembre 2010.

41. Conformément au plan de retrait des effectifs et des moyens, les camps de Bahai et de Guéréda ont fermé le 31 juillet. Une présence militaire résiduelle a été maintenue à Iriba (secteur Nord) et à Koukou-Angarana (secteur Sud) pour assurer la protection des biens et du personnel restants de l'ONU.

42. La MINURCAT a continué d'effectuer toutes les tâches opérationnelles prescrites y compris la préparation aux interventions rapides, les activités de protection de la force et l'appréciation de la situation aux abords des sites de ses cantonnements. De petites escortes ont été fournies pour les convois logistiques de l'ONU. En outre, les plans d'urgence ont été révisés et actualisés pour garantir la protection des civils en cas de danger immédiat aux abords de la Mission et maintenir sa capacité d'extraire du personnel des Nations Unies et du personnel humanitaire en danger. Une capacité solide d'intervention rapide est maintenue à Abéché et les trois réserves mobiles de secteur sont basées à Farchana, Goz Beida et Birao.

43. Il est actuellement procédé au retrait du Tchad des deux unités militaires hélicoptérées déployées au sein de la MINURCAT. Une est redéployée à l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire et l'autre est en cours de rapatriement. Même si ce retrait interviendra avant la fin des activités militaires prescrites, les avions civils

de la Mission devraient suffire pour soutenir ses opérations y compris la capacité d'intervention rapide dans les situations *in extremis*.

VII. République centrafricaine

44. Au cours de la période considérée, les conditions de sécurité dans le nord-est de la République centrafricaine ont continué d'être marquées par le conflit interethnique, le banditisme et la criminalité transfrontières, qui demeurent la principale menace contre la sécurité et la stabilité dans les régions de Vakaga et de Haute-Kotto. Doté d'un effectif de 296 soldats sur une force autorisée de 300 personnes dans le nord-est de la République centrafricaine, la MINURCAT a continué de s'acquitter de son mandat.

45. Le 5 septembre, un groupe armé non identifié a attaqué le village de Ouanda Djallé (Vakaga), situé à 150 kilomètres au sud de Birao. Le groupe, qui a pillé la localité, aurait enlevé quelque 44 villageois et tué par balles deux d'entre eux. Il est revenu plus tard dans le village le même jour et a incendié 74 habitations, laissant quelque 2 000 personnes sans abri. Le 11 septembre, un groupe armé non identifié a eu un affrontement avec l'Union des forces démocratiques pour le rassemblement (UFDR) à Penbele, à quelque 25 kilomètres au sud de Sam Ouandja (Haute-Kotto). D'autres attaques ont été signalées, les 27 et 30 septembre, contre les villages de Koumbal et de Tiroungoulou, situés respectivement à environ 110 et 117 kilomètres au sud de Birao. Des éléments de l'Armée de résistance du Seigneur auraient participé à toutes ces attaques. La véracité de ces informations n'a pu être confirmée de façon indépendante. La MINURCAT a cherché à se rendre sur le lieu de ces attaques mais en a été empêchée par les dirigeants locaux.

46. En prélude au retrait de la Mission, le Gouvernement centrafricain n'a cessé de se préoccuper de la situation en matière de sécurité dans les préfectures de Vakaga et de Haute-Kotto. À l'heure actuelle, il maintient quelque 120 soldats à Birao. Ces soldats sont légèrement armés, ont une très faible mobilité terrestre et aucun moyen aérien et reçoivent un soutien logistique et financier limité. Le Gouvernement a, par conséquent, fait état de son intention de déployer une unité de la taille d'un bataillon des Forces armées centrafricaines (FACA) à Birao.

47. Le Gouvernement a, à maintes reprises, indiqué fermement qu'il préférerait recevoir une aide directe au renforcement des capacités de ses forces nationales et a pris contact avec plusieurs partenaires bilatéraux potentiels. Il a mis en place une équipe spéciale composée de représentants du Ministère des affaires étrangères, des FACA et du Bureau intégré des Nations Unies en République centrafricaine (BINUCA) pour examiner le dispositif de sécurité dans le nord-est. L'équipe spéciale a tenu sa première réunion le 2 septembre et a commencé à établir une liste des besoins de l'armée nationale en vue d'un éventuel déploiement à Birao.

48. L'aide que recherche le Gouvernement centrafricain pour améliorer la capacité de ses forces armées, y compris du matériel létal, dépasse de loin ce que l'Organisation des Nations Unies pourrait fournir. Les plans de la MINURCAT prévoient le transfert au Gouvernement, conformément aux dispositions pertinentes du Règlement financier et des règles de gestion financière, du camp situé dans la ville de Birao près de l'aérodrome. La MINURCAT aura achevé la construction de la nouvelle route reliant les deux camps avant son retrait de la zone au début de novembre. En ce qui concerne les demandes de matériel militaire de la MINURCAT,

ce matériel demeure la propriété nationale des pays fournisseurs de contingents. J'ai demandé que le BINUCA poursuive ses efforts pour aider le Gouvernement à obtenir une aide bilatérale pour le renforcement des capacités de ses forces nationales.

49. Il est clair que lorsque la MINURCAT entamera son retrait de Birao le 21 octobre 2010, les forces nationales de la République centrafricaine ne seront probablement pas, dans l'immédiat, en mesure de se déployer et d'assurer un soutien logistique à des soldats supplémentaires. Afin de fournir au Conseil de sécurité et aux partenaires bilatéraux potentiels de plus amples informations concernant la menace contre la sécurité dans la région de Vakaga, j'ai dépêché une équipe pour procéder à un examen des conditions de sécurité actuelles et à une évaluation de la menace; j'entends porter les principales conclusions de l'équipe à la connaissance du Conseil.

VIII. Appui à la Mission

50. Au cours de la période considérée, la MINURCAT a poursuivi son soutien logistique à quatre bases opérationnelles (Abéché, Farchana, Goz Beida et Birao) ainsi qu'à son centre opérationnel et son quartier général à Abéché et à N'Djamena, respectivement. La Mission a aussi continué d'appuyer une petite présence à Iriba.

51. Les travaux de construction en dur de commissariats de police et de postes pour le Détachement intégré de sécurité (DIS) dans l'est du Tchad ont progressé. Les travaux ont commencé en août et en septembre dans 17 des 19 sites prévus. La procédure d'achat pour les deux restants, les camps de réfugiés d'Iridimi et de Touloum, a été retardée par des questions de propriété foncière, qui viennent d'être résolues; les travaux vont donc bientôt commencer. La MINURCAT a également achevé la construction d'ateliers de réparation de véhicules pour le DIS dans 19 sites. Des installations de stockage du carburant ont été construites dans toutes les bases et tous les postes du DIS. La MINURCAT a aussi achevé la mise en place de dispositifs de sécurité du périmètre de tous les complexes du DIS. Les travaux de construction d'un dortoir pour 220 élèves policiers et d'extension de la cuisine entièrement équipée à l'école de police à N'Djamena, avec le concours du Fonds d'affectation spéciale, sont avancés. Les projets de forage de puits pour les bases et postes du DIS, dont bénéficieraient également les populations locales, devraient commencer à la fin de la saison des pluies.

52. Tout est fait pour que les travaux de construction prévus s'achèvent autant que possible d'ici au 31 décembre 2010. Toutefois, comme je l'ai indiqué au moment de l'examen du mandat de la MINURCAT (voir S/2010/217, par. 94), tous les travaux ne peuvent pas être achevés à cette date. Par conséquent, des dispositions sont prises pour les mener à bonne fin pendant la période de liquidation.

53. Des plans intégrés sont mis en œuvre pour réaliser le retrait prévu des composantes militaire et civile de la Mission entre le 15 octobre et le 31 décembre 2010. Tout le matériel a été classé selon les règlements établis par l'Assemblée générale et une liste du matériel excédentaire a été communiquée aux autres missions de maintien de la paix. Des plans ont été également élaborés en vue de la liquidation de la Mission, qui devrait se poursuivre jusqu'à la fin du deuxième trimestre de 2011.

54. À mesure que la Mission poursuit son retrait et qu'elle se prépare à être liquidée, le soutien direct fourni au DIS ira décroissant tant en termes de portée géographique que de fonctionnalité, et prendra fin le 31 décembre 2010.

IX. Observations

55. Comme par le passé, la saison des pluies s'est accompagnée d'une réduction de la violence dans l'est du Tchad. L'amélioration des relations entre le Tchad et le Soudan et la vigilance des forces de sécurité nationales et conjointes aux frontières ont été également citées comme d'importants facteurs déterminants. Toutefois, du fait des fortes pluies et des pénuries alimentaires, les besoins humanitaires se sont accrus dans de nombreuses régions du pays, en particulier dans l'est, où se trouvent des centaines de milliers de réfugiés et de déplacés.

56. Au cours des quelques mois restants du mandat de la MINURCAT, des efforts considérables sont déployés pour consolider les initiatives des trois dernières années. Les enseignements tirés de cette entreprise unique seront exposés dans mon rapport final sur la mise en œuvre du mandat de la mission, en décembre. Il est primordial que le Gouvernement tchadien exerce sa responsabilité souveraine de protéger les civils, notamment en sécurisant l'espace pour les opérations d'aide humanitaire. Dans ce contexte, il a réaffirmé en maintes occasions son engagement indéfectible à poursuivre le rôle du DIS.

57. Créé il y a seulement trois ans, le DIS demeure à ces débuts. Il a réussi à démontrer qu'il peut contribuer considérablement à la sécurité des populations vulnérables dans l'est. Ce progrès, obtenu de haute lutte, a bénéficié d'un appui considérable de la communauté internationale. La MINURCAT a presque entièrement fourni l'appui technique et administratif. De même, le financement provenait presque entièrement de contributions généreuses et soutenues des donateurs. L'évolution future du DIS sera fonction de l'attention soutenue dont il bénéficiera, notamment dans les domaines de la formation, du contrôle et des ressources.

58. Le Gouvernement recherche auprès de donateurs internationaux un appui soutenu pour le DIS l'année prochaine. On ne peut permettre que le DIS échoue par manque de fonds. Évidemment, surtout dans l'actuel climat économique, les États Membres veulent des assurances que les ressources qu'ils engagent seront utilisées à bon escient. On étudie la possibilité pour le PNUD et le HCR de créer et d'administrer un nouveau fonds d'affectation spéciale pour le DIS, si le Gouvernement et les donateurs potentiels le souhaitent, jusqu'à ce que les structures et moyens nationaux nécessaires soient en place.

59. Dans mes précédents rapports, j'ai indiqué que les projets de construction prévus pour appuyer les opérations du DIS, notamment le forage de puits pour les commissariats de police, ne seront probablement pas achevés avant le 31 décembre 2010. Une petite cellule d'ingénieurs et d'agents administratifs restera en place, dans le cadre de l'équipe de liquidation de la Mission, pour surveiller l'achèvement de ces projets. Je compte que ces projets seront menés à terme avant la fin de la période de liquidation.

60. Tant que les conditions ne seront pas réunies pour un retour volontaire et durable à grande échelle, le fait que les centaines de milliers de réfugiés et de déplacés mettent à rude épreuve les rares ressources des populations d'accueil

accroît les risques de tensions. Je trouve donc encourageantes un certain nombre d'initiatives prises récemment par les autorités tchadiennes pour renforcer la sécurité et les services dans différents secteurs comme un moyen d'encourager le retour soutenu des personnes déplacées à leur lieu d'origine. Le système des Nations Unies fera de son mieux pour aider le Gouvernement à cet égard. Je demande aux autres partenaires internationaux de fournir aussi un appui.

61. La protection des civils dans l'est du Tchad ne consiste pas seulement à assurer la sécurité physique des réfugiés, des déplacés et du personnel humanitaire et à fournir un soutien logistique et des structures en dur au DIS. Le dialogue intercommunautaire, le renforcement des structures de gouvernance locale, notamment la justice et les prisons, le respect des droits de l'homme et la mise en place d'incitations socioéconomiques propres à assurer le retour volontaire et en toute sécurité des personnes déplacées sont autant de facteurs interdépendants qui conditionnent la protection des civils et qui en fin de compte relèvent du Gouvernement. S'il est vrai que la MINURCAT œuvre avec des partenaires potentiels à assurer la poursuite de ces tâches, l'engagement du Gouvernement à veiller à ce que ces conditions soient remplies est indispensable.

62. La dernière phase du retrait progressif de la composante militaire des Nations Unies du Tchad et du nord-est de la République centrafricaine commencera le 15 octobre 2010. Au 31 décembre 2010, tout le personnel en uniforme et civil, à l'exception du personnel essentiel pour la liquidation de la Mission, sera retiré.

63. Les récentes attaques survenues à Ouanda Djallé, Penbele, Koumbal et Kouroungoulo dans le nord-est de la République centrafricaine sont une source de préoccupations. En prélude au retrait de la MINURCAT, j'ai présenté, dans mon rapport au Conseil en date du 30 juillet 2010 (S/2010/409), deux options pour le nord-est de la République centrafricaine. Le Gouvernement a depuis sans cesse indiqué qu'il préférerait recevoir un appui bilatéral direct pour renforcer les capacités de ses forces de sécurité. Dans ce contexte, il a pris contact avec des pays partenaires potentiels. J'engage les États Membres à répondre favorablement à la demande d'assistance du Gouvernement centrafricain afin qu'il n'y ait pas de rupture entre le départ de la MINURCAT et la poursuite du déploiement de forces nationales formées et équipées dans la région de Vakaga.

64. Alors que le mandat de la MINURCAT tire à sa fin, je tiens à remercier mon Représentant spécial, Youssef Mahmoud, et tous les hommes et femmes de la MINURCAT pour leur dévouement à la cause de la paix et de la sécurité. Enfin, je tiens à exprimer ma sincère gratitude, pour leur soutien sans faille à la Mission, à tous les pays qui ont fourni des contingents militaires et policiers à la MINURCAT ainsi qu'aux donateurs du Fonds d'affectation spéciale pour le DIS.

Annexe

Effectif militaire et de police au 11 octobre 2010

<i>Pays</i>	<i>Militaires</i>			Total	<i>Police civile</i>
	<i>Officier de liaison</i>	<i>Officier d'état-major</i>	<i>Soldats</i>		
Bangladesh	2	4	129	135	–
Bénin	3	–	–	3	3
Burkina Faso	–	2	–	2	14
Cameroun	–	–	–	–	4
Côte d'Ivoire	–	–	–	–	16
Égypte	2	1	–	3	7
États-Unis d'Amérique	–	2	–	2	–
Éthiopie	–	2	–	2	–
Fédération de Russie	–	–	119	119	–
Finlande	–	–	–	–	3
France	–	–	–	–	8
Ghana	2	4	522	528	–
Guinée	–	–	–	–	8
Irlande	–	10	–	10	–
Jordanie	–	–	–	–	16
Kenya	–	3	–	3	–
Madagascar	–	–	–	–	6
Mali	1	–	–	1	12
Mongolie	–	4	264	268	–
Namibie	–	5	–	5	–
Népal	1	8	573	582	–
Niger	–	–	–	–	4
Nigéria	1	4	–	5	–
Norvège	–	1	–	1	–
Pakistan	2	4	–	6	–
Pologne	–	2	–	2	–
République démocratique du Congo	–	1	–	1	–
Rwanda	1	–	–	1	2
Sénégal	3	9	–	12	8
Serbie	–	–	14	14	–
Sri Lanka	–	2	72	74	–
Togo	–	2	356	358	–
Tunisie	4	2	–	6	–
Turquie	–	–	–	–	3
Yémen	–	–	–	–	14
Total	22	72	2 049	2 143	128



Map No. 4349 Rev. 7 UNITED NATIONS
November 2010

Department of Field Support
Cartographic Section